



Bruxelles, le

Nos références : 2020-OME  
Votre correspondant : Olivier Magritte  
Annexes :

Objet :

<Monsieur le Président> <Madame la Présidente>

Le 2 juillet 2009, la Belgique ratifiait la Convention sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD). Depuis, la Belgique doit, à intervalles réguliers, rendre compte à l'ONU de la mise en œuvre des objectifs auxquels elle a souscrit. La Belgique a déposé à l'ONU, le 10 avril dernier, son rapport pour la période 2014-2019.

Le Comité des droits des personnes handicapées (Comité) qui assure le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD est donc à présent en mesure de prendre connaissance des réponses apportées par l'ensemble des gouvernements belges aux questions qui leur avaient été posées, il y a un an (List of Issues).

Dans la suite du processus, le Comité invitera la Belgique à un « dialogue constructif » pour discuter de ses réponses. A ce stade, la planification de ce « Dialogue constructif » n'est pas encore confirmée (période initialement prévue : octobre 2020). Sur base de celui-ci, il communiquera ses conclusions et ses recommandations pour les 4 années suivantes.

Globalement, les conditions de vie des personnes handicapées restent nettement en-deçà des standards moyens de la population. Leur inclusion dans la société reste un défi car l'environnement n'est pas accessible. Pire, la crise COVID-19 démontre, au jour-le-jour à quel point la structuration de plus en plus duale de notre société aggrave la situation de vie des personnes les plus défavorisées, parmi lesquelles les personnes handicapées.



Bruxelles, le

C'est dans ce contexte que le BDF souhaiterait pouvoir rencontrer votre assemblée afin de faire le point de la situation des personnes handicapées dans les matières qui relèvent de ses compétences.

Ci-joint, nous vous invitons à trouver une plaquette de présentation du processus de suivi UNCRPD et des questions des experts qui concernent votre niveau de pouvoir. Nous vous proposons qu'elle serve de guide à l'audition que vous voudrez bien nous accorder.

Dans l'espoir que cette démarche rencontrera votre assentiment, nous vous prions de recevoir, <Madame la Présidente>, <Monsieur le Président>, l'assurance de notre meilleure considération.

Gisèle MARLIÈRE  
Secrétaire générale

Pierre GYSELINCK  
Président